



EXTENSION DU SÉGUR DE LA SANTÉ PAS POUR LES CPIP ?

COMMUNIQUÉ

Le 18 février 2022, lors de la conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social, Jean Castex a annoncé une enveloppe de plus de **1,4 milliard d'euros par an** pour revaloriser les salaires des professionnels de la filière socio-éducative et de certains soignants oubliés du Ségur.

Le dernier volet salarial de cette concertation concerne la filière « socio-éducative », soit la revalorisation salariale : des moniteurs éducateurs, des éducateurs spécialisés, des psychologues, des assistants en services sociaux, des techniciens de l'intervention sociale et familiale ainsi que des chefs d'atelier ; professionnels qui sont éligibles à hauteur de **183 euros net par mois à compter du mois d'avril 2022**.

40.000 salariés de la Fonction Publique, précédemment oubliés, vont donc pouvoir être inclus dans cette revalorisation. C'est en ce sens que dès la fin du mois de février, la **FGF FORCE OUVRIERE, 1ère organisation syndicale des Fonctionnaires, avait saisi Madame la Ministre de la Fonction Publique afin de veiller à la prise en compte des personnels concernés au sein du ministère de la Justice à savoir : les CPIP et les personnels de la PJJ.**

En parallèle, **FO JUSTICE CPIP** s'est assurée du soutien de la DAP et du Cabinet du Garde Des Sceaux en vue des arbitrages à venir entre notre Ministère et le Cabinet du 1^{er} Ministre à Matignon.

Après des semaines de tergiversations, il semblerait que l'arbitrage soit en faveur des Éducateurs de la PJJ, des ASS et des psychologues MAIS en défaveur des CPIP.

La direction de l'AP va tenter aujourd'hui même une ultime « proposition » pour pallier l'échec de cet arbitrage, mais il ne s'agirait pas d'une revalorisation à la hauteur de celle de l'extension du Ségur de la Santé.

Pendant que nos gouvernants jouent la montre en multipliant les réunions Interministérielles, les CPIP sont dans une attente insoutenable, alors qu'à terme, il leur sera certainement annoncé qu'ils ne seront pas considérés comme bénéficiaires légitimes de cette revalorisation salariale.

Pour **FO JUSTICE CPIP**, ce nouveau manque de considération envers les CPIP est **INACCEPTABLE !**

Force est de constater que Matignon considère une nouvelle fois les CPIP comme une variable d'ajustement au détriment du bon sens ! Ainsi ces dernières années, il semblerait que nos gouvernants soient plus prompts à recourir aux services onéreux des Cabinets de conseils privés, qui leur suggèrent de recruter plus de contractuels au sein de la Fonction Publique, plutôt que de profiter de l'expertise professionnelle de ses propres agents et ainsi mettre à profit cette occasion de revaloriser ses personnels.

FO JUSTICE CPIP EXIGE QUE LES CPIP BÉNÉFICIENT DE CETTE REVALORISATION ET REFUSERA DE SE SATISFAIRE D'UNE REVALORISATION AU RABAIS !

FO JUSTICE EST D'ORES ET DÉJÀ PRÊT A SE MOBILISER CONFORMÉMENT AUX ATTENTES DE NOS COLLEGUES FACE A CETTE NOUVELLE INJUSTICE !

FO JUSTICE CPIP – le 7 avril 2022

